Image not found or type unknown

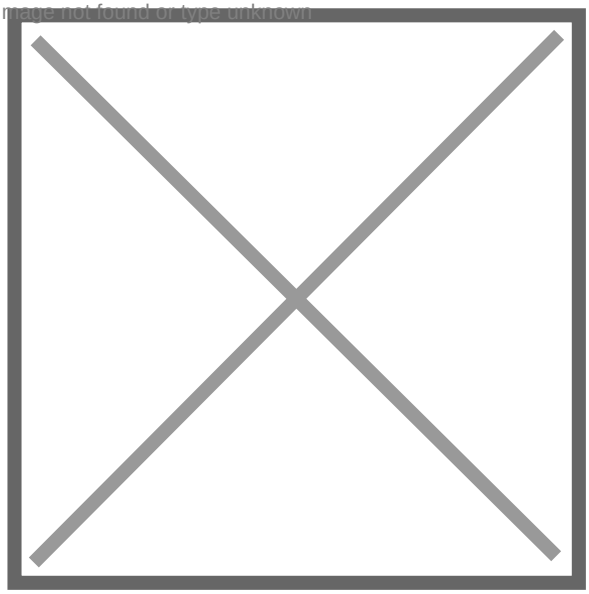

Diffamation sans dépot de plainte

Par **Sandrine30**, le **21/01/2010** à **15:37**

Bonjour,

J'aimerai savoir, si il était possible par un autre biai que le dépot de plainte, de forcer la vérité à sortir.
J'ai une soeur jumelle qui depuis de très nombreuses années, va raconter à qui veut bien l'entendre que son mari s'est suicidé par ma faute, honteux de l'avoir tromper avec moi. C'est atroce, parce qu'on parle d'un disparu. Il n'est plus là pour dire lui aussi que tout est faux. Il n'y a que ma parole qui peut être cru et même s'il ne demeure aucun doute dans l'esprit de ma famille, ma nièce elle ne veut croire que la parole de sa mère. On était très proche toutes les deux, et ça me fait mal de ne l'entendre que pour m'insulter. Les accusations ne s'arrêtent pas là, ma soeur va même jusqu'à dire que je lui aurais volé un RIB pour ouvrir une ligne de portable à mon nom il y a près de 8 ans maintenant. J'ai fait les démarches auprès de cet opérateur qui m'a affirmé que jamais je n'ai fait parti de leurs clients. Malgrès les preuves apportées à ma nièce, elle refuse de me croire et me dit que j'ai pu les trafiquer. Je ne sais plus quoi faire, j'ai besoin de faire connaitre la vérité, mais je ne veux pas avoir recours à la plainte.
Je me dis que jamais ma nièce ne me pardonnera d'avoir trainé sa mère en justice. Peut être que par le biais d'une simple convocation chez un juge ou autre, ma soeur serait contrainte de dire la vérité. De mon côté, j'ai toutes les personnes témoins des horreurs racontées à mon encontre.
J'ai besoin d'aide, je vais devenir folle !
Pourquoi il est si difficile de prouver son innocence quand on n'a rien fait!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés